

27 février 2025



Strasbourg.eu
eurométropole



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Comité de pilotage du contrat de développement : des avancées fortes dans la mise en œuvre des engagements territoriaux, économiques et énergétiques

Le 27 février 2025, **Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg, Pia Imbs, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, Anne-Marie Jean, Présidente du Port de Strasbourg, Thibaud Philipps, Vice-Président de la Région Grand Est délégué aux Transports et à la Mobilité durable, et Claire Merlin, Directrice générale du Port de Strasbourg** se sont réunis dans le cadre de la déclinaison du Contrat de développement signé le 26 janvier 2024. Cette rencontre a permis de présenter un premier bilan, d'évaluer les progrès réalisés et de confirmer la mobilisation des parties prenantes dans la mise en œuvre des trois piliers stratégiques que sont la relation ville-port, le développement économique, la transformation énergétique et environnementale.

Ce contrat, d'une durée de cinq ans (2024-2029), vise à conforter le développement économique et l'urbanisation de Strasbourg tout en répondant aux enjeux environnementaux et de mobilité durable ainsi que le positionnement du port comme première zone d'activités industrielles bas carbone du Grand Est. Il fixe un cadre d'actions destiné à renforcer l'attractivité du territoire, favoriser l'essor des mobilités décarbonées et optimiser la logistique portuaire dans une perspective de développement durable.

L'ensemble des projets et actions intégrés à la Feuille de Route Contrat de Développement sont menés dans un cadre d'attractivité du territoire et de cohésion partenariale entre la Région Grand Est, l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et le Port de Strasbourg. Les actions présentées ci-après répondent à une logique transversale, du Port au service de son territoire.

Des avancées concrètes sur les trois piliers stratégiques :

Depuis la signature du contrat, plusieurs projets majeurs ont été amorcés ou consolidés :

- **Relation ville-port** : Des actions ont été mises en place pour renforcer l'acceptabilité des activités industrialo-portuaires, notamment par le biais d'une concertation accrue avec les riverains et d'une meilleure intégration des infrastructures portuaires dans l'environnement urbain.

- **Développement économique** : Des travaux ont été réalisés visant à renforcer l'accessibilité multimodale de la zone portuaire à l'instar des travaux ferroviaires. Par ailleurs, un travail autour de l'attractivité du territoire en facilitant l'implantation de nouvelles entreprises se poursuit.

- **Transformation énergétique et environnementale** : Plusieurs initiatives ont été engagées pour la réduction de l'empreinte carbone, la production d'énergies renouvelables et l'optimisation de la qualité environnementale du domaine portuaire. En parallèle, une démarche a été engagée sur les mobilités ; la signature du second volet du Plan de Mobilité Employeurs Commun (PEPS) qui vise à renforcer les infrastructures cyclables et améliorer la desserte des transports en commun dans la zone portuaire, mais aussi la mise en place de la plateforme Aut'hop

développée par la collectivité pour encourager la pratique du covoiturage sur les trajets domicile-travail des salariés et/ou résidents de l'Eurométropole de Strasbourg.

Une gouvernance structurée pour assurer le suivi des engagements :

Le succès de ce contrat repose sur un système de gouvernance articulé autour de plusieurs comités et d'une animation transversale :

- **Le comité de pilotage (COPIL)**, composé des présidents ou représentants accompagnés de leurs directions générales, se réunit deux fois par an pour valider les grandes orientations du contrat.
- **Le comité des DG** est chargé d'assurer un suivi régulier des actions mises en place.
- **Le comité technique (COTECH)** rassemblant les directeurs et chefs de services concernés, est chargé de suivre l'exécution du plan d'action et propose les ajustements nécessaires.
- **L'équipe d'animation transversale** assure la coordination opérationnelle, garantit la fluidité des échanges et la bonne mise en œuvre des mesures adoptées.

Poursuite des travaux et prochaines étapes :

Cette première réunion du comité de pilotage marque une étape clé dans la déclinaison opérationnelle du contrat de développement. Les signataires poursuivront leur engagement en publiant chaque année une feuille de route précisant les priorités d'action.

« L'histoire de Strasbourg et de son port sont intimement liées. Ce nouveau contrat de développement et de transition permet de définir et mettre en œuvre une vision stratégique indispensable pour l'avenir de la 1ère zone d'activités économique du Grand Est. Il nous permet de concilier les enjeux économiques et écologiques en consolidant nos actions pour faire des Ports de Strasbourg un espace européen exemplaire, multimodal et décarboné. En posant comme premier pilier de notre action commune la relation ville-port, nous souhaitons renforcer notre action pour faciliter l'acceptabilité des activités portuaires dans la ville. » a déclaré Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg.

« Le Port de Strasbourg est un pilier économique et stratégique pour notre territoire. Avec 23 000 emplois et 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, il incarne la vitalité de l'Eurométropole. Mais il est aussi un acteur clé de la transition écologique. Je suis convaincue que l'économie de demain sera durable ou ne sera pas. C'est tout le sens de notre engagement à travers ce contrat de développement : faire du port un modèle européen d'industrie bas carbone, en investissant dans l'accessibilité multimodale et en soutenant les entreprises face aux défis environnementaux. Cette ambition s'inscrit pleinement dans le Plan Climat Air-Énergie et le Pacte pour une économie locale durable, qui guident notre action pour concilier attractivité économique et responsabilité écologique. Parce qu'une métropole forte est une métropole qui sait anticiper et agir avec détermination » renchérit Pia Imbs, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg.

« Le Port autonome de Strasbourg est le 1er port du Grand Est : son rôle est donc majeur, et il doit symboliser la nouvelle politique ambitieuse de la Région, de l'État et de toutes les collectivités dans le domaine. Le CPER Mobilités 2023-2027 consacre d'ailleurs 210 M€ aux enjeux portuaires et fluviaux, comprenant notre soutien collectif et sans faille à la stratégie de développement du PAS. Ce contrat illustre donc toute la confiance que nous avons envers les équipes et les structures du port, pour conforter son statut de plateforme multimodale du transport national et européen », précise Thibaud Philipps, Vice-Président de la Région Grand Est.

À PROPOS DES PORTS DE STRASBOURG

2^e port fluvial de France, 1^{ère} gare fret d'Alsace, véritable plate-forme multimodale de transports, les Ports de Strasbourg représentent chaque année 7 millions de tonnes de trafic massifié de marchandises - fluvial et ferroviaire - et plus de 300 000 manutentions pour le trafic conteneurs.

Les Ports de Strasbourg sont au cœur des enjeux de transitions du territoire. Ils sont un **acteur majeur pour la massification des flux de marchandises** au niveau local et national et pour le report modal vers les transports ferroviaires et fluviaux, moins émetteurs. Ils jouent ainsi le rôle de façade maritime de l'Est de la France.

Ils sont aussi au cœur des enjeux de **décarbonation**, notamment au travers d'une démarche d'écologie industrielle, opérationnelle depuis près de 10 ans, et d'un réseau de chaleur de récupération actif depuis 2021.

Les Ports de Strasbourg allient développement économique et transition écologique. Ce sont ainsi 500 entreprises et plus de 10 000 emplois directs sur les différents sites des ports dans le Bas-Rhin (de Marckolsheim à Lauterbourg). Les Ports de Strasbourg disposent de deux filiales qui participent au dynamisme économique du territoire :

- Rhine Europe Terminals qui gère les terminaux conteneurs ;
- Batorama qui propose des circuits touristiques en bateau et représente la 1^{ère} attraction touristique payante de la région.

Site internet : www.strasbourg.port.fr/ - Les offres d'emploi [ICI](#).

À PROPOS DE LA VILLE ET DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Composée de 33 communes et de plus de 505 900 habitant·es, l'Eurométropole de Strasbourg compte parmi les métropoles créées dans le cadre de la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles). La collectivité bénéficie du statut d'Eurométropole ce qui renforce son rôle et sa "place particulière" à l'échelle internationale.

L'Eurométropole de Strasbourg dispose de compétences particulières parmi lesquelles des compétences en matière d'aménagement de l'espace métropolitain dont :

- l'urbanisme opérationnel, le Plan Local d'Urbanisme et les réserves foncières
- les réseaux de télécommunications et l'aménagement numérique
- la voirie et les parcs de stationnement, la mobilité.

La Ville de Strasbourg, capitale européenne, compte 287 228 habitants. S'il est impossible de dresser une liste exhaustive des compétences de la Ville, on soulignera néanmoins les secteurs d'intervention suivants :

- la culture,
- les écoles,
- l'action sociale,
- la jeunesse,
- les espaces verts et les forêts...

À PROPOS DE LA RÉGION GRAND EST

Au cœur des échanges entre l'Europe et les régions métropolitaines, le Grand Est représente un carrefour stratégique, traversé par plus de 1000 km de rivières et canaux navigables. En tant que 2^{ème} région fluviale de France, le dynamisme du territoire ne se mesure pas seulement à sa géographie privilégiée, mais également à la détermination de la Région à accélérer sa transformation.

La stratégie régionale aspire à propulser le Grand Est au rang de région à énergie positive et bas carbone, capitalisant sur ses atouts géographiques pour stimuler un développement durable, tout en améliorant l'efficacité énergétique de ses entreprises. Plaçant le transport fluvial au centre de ses préoccupations, la Région équilibre habilement les modes routier et ferroviaire. L'objectif est clair : fluidifier la chaîne logistique et hisser les ports du Grand Est, notamment le Port autonome de Strasbourg, au sommet des plateformes multimodales européennes.

Contacts presse :

Ports de Strasbourg : pas@strasbourg.port.fr
Tél. 03.88.21.74.13

Ville et Eurométropole de Strasbourg : Clémence Leclerc – Attachée de presse
Mobile 06 70 65 59 58 – clemence.leclerc@strasbourg.eu

Région Grand Est : Julie Saucède – Responsable communication
Mobile 06 74 08 42 30 – mél. : julie.saucede@grandest.fr